

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 5 septembre, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

**Date de la convocation du Conseil municipal** : 28 août 2025

**Nombre de conseillers** : en exercice **19** - présents **10** - votants **17**

**Présents** : BERARD Maxime - CHARPIOT François – DERAMBURE Reynald – DU PONTAVICE Quentin - FEUTRIER Lucie - GRANGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PORTEVIN Christine

**Pouvoirs de :** Mme BELLEVILLE Patricia à Mme HAUBER IMBERT Isabelle  
Mme CHIAPPONI Marina à M. BERARD Maxime  
Mme COURT Sylvie à Mme FEUTRIER Lucie  
M. DEJY Guillaume à M. DU PONTAVICE Quentin  
M. FIORONI Stéphane à M. MOULIN Dominique  
M. GARCIN Aurélien à M. LANOE Loïc  
Mme PICHET Christine à M. CHARPIOT François

**Secrétaire de séance** : M. BERARD Maxime

**OBJET : CREATION DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES**

N°20250905-02

*Rapporteur : Madame le Maire*

*Annexe : Néant*

### **Synthèse et exposé des motifs**

Madame le Maire expose au conseil la nécessité de procéder à la création de la commission électorale de contrôle des listes électorales conformément aux dispositions de l'article L 18 du code électoral.

L'article L19 du code électoral détermine les conditions de composition de cette commission qui doit comprendre, dans les communes de plus de 1000 habitants, cinq conseillers municipaux dont trois conseillers de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges et deux des autres listes. Il est précisé que ni le Maire, ni les adjoints ne peuvent faire partie de cette commission.

**Madame Le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente**

**VU** le Code Electoral et notamment ses articles L18 et L19

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,**

- **FIXE** la composition de la commission électorale de contrôle des listes électorales comme suit :

Trois conseillers de la liste Guillestre Ensemble ayant obtenu le plus grand nombre de sièges :

- Marina CHIAPPONI
- Stéphanie FEUILLASSIER
- Loïc LANOE

Deux conseillers de la liste Guillestre Demain :

- Guillaume DEJY
- Quentin DU PONTAVICE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 5 septembre 2025,  
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 8 septembre 2025  
Publié le : 8 septembre 2025

